



Compte-rendu de la Commission travaux du samedi 24 février 2024 à 9 heures.

Présents : David, Pascal, Jean-Paul, Gilbert, Fabien, Sylvaine et Éric.

Invité : Romain HORY

Excusé(s) : Néant.

1. Arbres sur les parkings

La réunion démarre à la mairie autour d'un café avec la présence de Romain Hory.

Nous nous dirigeons tout d'abord dans la cour de l'école où il est prévu d'implanter un arbre.

- Sa position sera en face de la porte de la mairie et en face du deuxième poteau côté jardin.
- Il faudra décaisser une surface de 2 m par 2 m.
- Des petites bordures seront positionnées tout autour.

Romain indique qu'il y aura peut-être une plus-value due à des couches de roches à cet endroit.

Nous nous dirigeons ensuite vers le parking de l'école.

- Deux arbres sont prévus.
- Ils seront positionnés au milieu de la bande centrale.
- Il faudra décaisser une surface de 2 m par 2 m et rajouter de la terre végétale. En théorie, il n'y aura pas de problème de roche à cet endroit-là.

Afin d'éviter d'éventuels passages de voitures qui pourraient endommager les arbres, des bordures T1 seront implantées.

2. Ralentisseurs.

Dans un second temps, nous nous dirigeons le long de la départementale 16 afin de positionner le plus précisément possible les ralentisseurs.

Pour mémoire, ce sera des ralentisseurs béton du même style que ceux qui sont installés à Héricourt devant l'hôpital.

Voici les positions retenues :

On démarre depuis le côté Héricourt.

- **Le premier ralentisseur** sera installé à peu près à mi-chemin entre le chemin de la Tournée et le chemin des Champs Montants. Il permettra de faire ralentir à proximité de l'abribus. Il sera positionné sous un lampadaire donc bien visible.

- **Le second ralentisseur** sera situé à l'entrée de la zone 30, approximativement où sont positionnés les triangles en peinture. Son objectif sera essentiellement de faire ralentir au voisinage du cœur du village, notamment de l'école.

On repart maintenant du côté Chagey.

- **Le premier ralentisseur** sera installé environ 20 mètres avant la rue de Combotte et du chemin du Moulin. Il permettra de faire ralentir avant l'arrivée devant l'abribus, avant le passage piéton et avant la future voie cyclable de la communauté de communes.

- **Le second ralentisseur** sera installé un peu avant le virage du cœur du village. Il sera approximativement à côté des escaliers de la propriété de droite et à gauche du hangar Monnier. Il forcera les voitures à ralentir avant le virage et surtout avant le passage piéton.

Gilbert sera chargé d'établir des devis et Éric sera chargé de préparer les dossiers de subventions.

3. Diagnostic assainissement.

Le cabinet Géoprotech nous a fait des propositions suite au passage caméra dans les canalisations.

Le montant des travaux pour les communes de Luze, de Chagey et du syndicat de la Luzine s'élèverait à 3,5 millions d'euros.

Les subventions pouvant être espérées sont de l'ordre de 65 %.

Il est évident que les communes ne pourront pas supporter la totalité de ces charges.

L'objectif de la réunion est d'indiquer des priorités concernant ces travaux.

- Priorité 1:

Refaire le puits de la station d'épuration. Il s'agit donc d'en créer un nouveau. C'est un poste de refoulement avec un dégrilleur automatique qui permettra de résoudre le problème des lingettes.

Le coût de l'opération est de 70 000 € hors-tax.

- Priorité 2:

Refaire la canalisation de l'axe Luze Chagey appelée collecteur.

Ce sont les propositions L8, L4 et L6 (ou variante L5.)

Le montant de ces travaux est de 330 000 €.

- Priorité 3:

La rue Pierre Carmien sur 2 tronçons,

Celui qui est sur la départementale et celui qui est dans les champs entre la départementale et la rivière.

Le coût des travaux est de l'ordre de 200 000 € avec un poste de refoulement (L1 et L2).

- Priorité 4:

Le transfert de la rue du Paquot vers la canalisation principale pour un montant de 130 000 €.

Éric devra poser plusieurs questions:

1 - La commune de Chagey aura-t-elle dans ses priorités la canalisation principale?

2 - Il faudra contacter Ingénierie 70 concernant les variantes L5 ou L6.

3 - Il faudra aussi se renseigner pour savoir si les subventions seront du même ordre si la totalité des travaux n'est pas effectuée.

Fin de la réunion à midi.